
Vous n'êtes pas en mesure de payer votre facture d'énergie ?

Vous disposez des possibilités suivantes :

Faites examiner un paiement fractionné de la facture d'énergie auprès de Stadtwerke Münster

Contactez Stadtwerke Münster. Nous examinons en commun votre situation et le paiement fractionné de votre facture d'électricité ou de gaz naturel.

Service Stadtwerke Münster

0251. 6 94- 12 34

Lundi à vendredi de 8:00 à 18:00 heures

Faites examiner une prise en charge de la facture sur les frais de chauffage par le Sozialamt ou le Jobcenter

Demandez la prise en charge de vos frais de chauffage par le Jobcenter et/ou par le Sozialamt si vous recevez une rente. Ce service examinera s'il sera possible de prendre en charge le versement complémentaire complet ou au moins partiel (relevant de la hauteur du revenu complet de tous les membres de votre foyer). Important : Vous devez présenter la demande dans le mois dans lequel vous êtes obligé à payer la facture, sinon vous perdrez votre droit à une prise en charge.

Demander un paiement fractionné en ligne :

Jobcenter

stadt-muenster.de/jobcenter

Sozialamt

stadt-muenster.de/sozialamt

Demander des informations sur autres possibilités d'assistance auprès de la hot-line d'énergie de la ville de Münster :

Informez-vous auprès de la hot-line d'énergie s'il y a d'autres possibilités d'assistance. C'est possible non seulement pour les personnes qui reçoivent des prestations sociales, mais aussi pour les personnes avec un revenu modeste ainsi que des personnes âgées recevant une petite rente de vieillesse.

Hot-line d'énergie de la ville de Münster

0251. 4 92- 83 88

Lundi à jeudi de 8:00 à 18:00 heures

Vendredi de 8:00 à 13:30 heures